



Focus sur la première revendication du mémorandum politique de la Fédération des Maisons Médicales (FMM)



Un système de Sécurité

sociale est d'autant plus fort qu'il concerne une population importante. Cela permet de répartir davantage le risque. En diminuant son étendue et en la fractionnant, la sixième réforme de l'Etat affaiblit notre Sécurité sociale. Plus récemment, le Tax-shift a réduit son financement tandis que des projets, tels que les « contrats associatifs », lui soustraient toujours plus de revenus. Le risque est réel qu'à plus ou moins brève échéance une nouvelle opération de détricotage de l'assurance maladie ait lieu, au nom de l'équilibre budgétaire de la Sécurité sociale paradoxalement mis en danger par les politiques pointées ci-dessus. Par ailleurs, la sixième réforme de l'état a renforcé le morcellement des compétences en santé. La politique de santé, et en particulier l'organisation de la première ligne de soins, est du ressort des régions alors que le financement des soins et la politique des hôpitaux sont restés à l'étage fédéral. Cet éclatement entre les différents niveaux de pouvoir brise qui plus est le lien nécessaire entre préventif et curatif et empêche une vraie politique de santé. Autre conséquence : la mise en place par les régions de politiques de solidarité, hors du cadre de la Sécurité sociale, qui cassent la logique de proportionnalité et de progressivité des impôts (pour l'assurance autonomie par exemple). Propositions pour les futurs accords de majorité :

- Gérer toutes les compétences santé à un même niveau de pouvoir tout en conservant l'assurance maladie dans le cadre d'une Sécurité sociale fédérale et solidaire.
- Maintenir la Sécurité sociale au niveau fédéral, voire l'élargir au niveau européen.
- Construire une véritable position de négociation francophone afin d'éviter, comme en 2011, de devoir céder



Soutenir une sécurité sociale fédérale forte et un système de soins cohérent

des morceaux de la sécurité sociale. – Individualiser les droits sociaux. Dans de nombreux cas, le montant des allocations dépend de la situation familiale des bénéficiaires, ce qui les fragilise. – Poser les jalons d’une Europe sociale avec une sécurité sociale commune. – Développer une Europe de la santé, avec une couverture universelle pour tous les états membres. – Chercher activement des solutions en comités interministériels santé plutôt que d’acter des désaccords. *Pour rappel, la Fédération des maisons médicales a identifié 10 recommandations et 101 propositions pour une autre politique de santé. Elle vous propose de les découvrir par niveau de pouvoir et thématique via son site web.*

POUR ALLER PLUS LOIN ...

Lire l’analyse [« Assurance autonomie : à qui profite le crime ? »](#) Contact presse : Christophe Cocu (christophe.cocu@fmm.be), secrétaire général de la Fédération des maisons médicales.



Documents joints

[20181111_analyse_assurance_autonomie.docx](#)